

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02923 Numéro SIREN : 791 117 302 Nom ou dénomination : A.G.P Assistance General Protection

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 13367



20200133672018

DATE DEPOT : 10/03/2020

N° DE DEPOT : 13367

N° GESTION : 2013B02923

N° SIREN : 791117302

DENOMINATION : A.G.P Assistance General Protection

ADRESSE : 127 rue Amelot 75011 Paris

MILLESIME : 2018

SASU ASSISTANCE GENERAL PROTECTION- A.G.P. au capital de 10.000 € 127, rue Amelot 75011 PARIS R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012
--

Greffé du tribunal de commerce de Paris Comptes annuels déposés le : 11 MARS 2020 Sous le N° : 1336

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019

L'associé unique de la Société **ASSISTANCE GENERAL PROTECTION - AGP** s'est réuni au siège social, en assemblée ordinaire, sur convocation qui lui a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'associé unique présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **ATTIACH Dan**.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'associé unique, représenté ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions, sur les 100 actions ayant droit de vote.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1° - Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et celui sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

2° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

3° - L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président déclare que tous les documents prévus aux articles 223-19 et 223-26 du nouveau Code du Commerce (anciens articles 50 et 56 de la Loi du 24 Juillet 1966) et au décret 67-236 du 23 Mars 1967 ont été adressés à tous les associés quinze jours avant la date de l'Assemblée. L'inventaire a également été tenu à leur disposition pendant le même délai.

L'Assemblée confirme et lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1° - Lecture du rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2° - Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

3° - Approbation des comptes et conventions.

4° - Quitus à la Présidence.

5° - Affectation des résultats.

6° - Questions diverses.

Puis il est donné lecture des rapports de la Présidence.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont commentés.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu lecture du rapport de la présidence, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) prend acte de l'absence de telles opérations et donne quitus à la gérance et aux associés à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 9.294 €, décide de l'affecter comme suit :

- " AUTRES RESERVES "

9.294 €

Auquel s'ajoute le 24.331 € des exercices antérieurs pour former un bénéfice distribuable de 33.625 €. Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 12.000 € au titre de dividendes aux actionnaires soit 120,00 € par actions.

Le solde en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 21.625 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la gérance.

Année de distribution	Montant du dividende	Dividende par part	Avoir fiscal
2016	12.600 €	126,00 €	Néant
2017	12.000 €	120,00 €	Néant
2018	12.000 €	120,00 €	Néant

Le montant pour chaque actionnaire sera respectivement :

Monsieur ATTIACH Dan 12.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les publications, dépôts et formalités prévus par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

**SASU ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

127, rue Amelot
75011 PARIS

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

AFFECTATION DU RESULTAT

* Affectation proposée :

- " AUTRES RESERVES "

9.294 €

* Affectation votée :

- " AUTRES RESERVES "

9.294 €

**SASU ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

**127, rue Amelot
75011 PARIS**

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

RAPPORT DE GESTION

Chers Associés,

Nous sommes réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pour examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous présentons par conséquent le rapport sur :

- la gestion,
- les opérations,
- la marche des affaires sociales,

pendant l'exercice considéré.

Nous vous indiquerons en même temps les résultats de l'activité sociale et généralement le sens et la portée des résolutions mises à notre ordre du jour, qui est le suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et approbation de ce rapport.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Les comptes que nous vous présentons revêtent les caractéristiques suivantes :

TOTAL BILAN
TOTAL COMPTE DE RESULTAT

92.057 €
300.011 €

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du présent exercice s'est élevé à 328.426 €.

Nos charges d'exploitation représentent un montant de 282.803 €.

Le compte de résultat se présente donc comme suit :

Produits d'exploitation	300.011 €
Charges d'exploitation	282.803 €
Produits financiers	Néant
Charges financières	3.564 €
Produits exceptionnels	Néant
Charges exceptionnelles	2.168 €
Impôts sur les bénéfices	2.182 €

Ce qui donne un résultat net comptable de **9.294 €**

A la suite de ces explications, nous vous demandons de statuer sur le bilan et le compte de résultat qui vous ont été communiqués dans les délais légaux par les soins de la gérance, ainsi que sur l'inventaire qui a été tenu à votre disposition, également dans lesdits délais, et de décider de l'affectation des résultats de l'exercice.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

- " AUTRES RESERVES " **9.294 €**

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966), n'est venue à la connaissance de la gérance.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner quitus à la Gérance pour l'exercice considéré.

Vous remerciant de votre présence à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir entériner ces différents actes et adopter les résolutions qui vont vous être soumises.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour la régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AGP 127 RUE AMELOT 75011 PARIS France	127 RUE AMELOT 75011 PARIS
SIRET 79111730200012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	14 550	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M. SANCHEZ RICHARD 4 RUE BLONDEL 75003 PARIS Tél : 01 33 34 04 65	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 15052019 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus repartis (5)					Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SCP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en qualité de propriétaire ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	a titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	a titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>AGP</u>										Néant ☐			
Adresse de l'entreprise <u>127 RUE AMELOT 75011 PARIS</u>													
SIREN <u>7 9 1 1 1 7 3 0 2</u>													
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>							
ACTIF						Brut		Amortissements-Provisions		Exercice N clos le			
						1	2	3	4	5	6	7	8
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					010	8 000	012		8 000			
	Fonds commercial *												
	Autres *					014	6 300	016	6 300				
	Immobilisations corporelles *					028	42 533	030	35 677	6 856			
	Immobilisations financières * (1)					040	3 341	042		3 341			
Total I (5)					044	60 174	048	41 977	18 197				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *					050	15 000	052		15 000		
		Marchandises *					060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes					064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *					068	36 693	070		36 693		
		Autres* (3)					072	15 502	074		15 502		
	Valeurs mobilières de placement					080		082					
	Disponibilités					084	6 665	086		6 665			
	Charges constatées d'avance*					092		094					
Total II					096	73 860	098		73 860				
Total général (I + II)					110	134 034	112	41 977	92 057				
PASSIF										Exercice N		N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120				2 000			
	Écarts de réévaluation					124							
	Réserve légale					126				1 000			
	Réserves réglementées*					130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))					132				24 331			
	Report à nouveau					134							
	Résultat de l'exercice					136				9 294			
	Provisions réglementées					140							
	Total I					142				36 625			
Provisions pour risques et charges					Total II	154							
DETTES (+)	Emprunts et dettes assimilées					156				8 310			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166				18 793			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))					172				28 330			
	Produits constatés d'avance					174							
	Total III					176				55 433			
Total général (I + II + III)					180				92 057				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 889				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AGP		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de PIR	018
				Exercice N clos le	
				3	1
				1	2
				2	0
				1	8
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services*	217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
Autres charges externes* : (dont crédit bail : 15 559 - mobilier - immobilier -)				242	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	646	244	
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262	
(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260		264	
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
Produits financiers (III)		280		294	
Charges financières (V)				296	
Produits exceptionnels (IV)				298	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		330	
ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		332	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		334	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		986	
	ZRD (44 terdecies)	127		138	
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991		996	
	ZFA (44 quaterdecies)	145		344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992	
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1	14 550	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col 2		356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1	14 550	370	
		Déficit col 2		372	

N° 2033-B-SD

AGP

Divers à réintégrer

Montant

CSG S/DISTRIBUTION

2 064

AMENDES

2 168

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AGP

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AGP										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	8 000	402		404		406	8 000		
	Autres	410	6 300	412		414		416	6 300		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 299	442		444		446	9 299		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	19 742	462		464		466	19 742		
	Autres immobilisations corporelles	470	10 603	472	2 889	474		476	13 492		
	Immobilisations financières	480	3 341	482		484		486	3 341		
TOTAL		490	57 285	492	2 889	494		496	60 174		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	6 300	502		504		506	6 300		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 805	532	260	534		536	9 065		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	17 127	552	750	554		556	17 877		
	Autres immobilisations corporelles	560	6 935	562	1 800	564		566	8 734		
TOTAL		570	39 167	572	2 810	574		576	41 977		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1) 579					Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise : <u>AGP</u>						Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	35 700	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	18 924	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AGP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	328 426
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	1 583
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	330 009
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	1 592
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1 592
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	123 125
Variation négative des stocks		145	32 500
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	42 156
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	34 798
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	817
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	233 400
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	98 201
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	98 201
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	330 009
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 01012018 au 31122018
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1310-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGP

ADRESSE (voie) 127 RUE AMELOT

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ATTACH Prénom(s) DAN
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 27011988 N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FR
 Adresse : N° 59 B Voie AVENUE DU GENERALE DE GAULE
 Code Postal 94160 Commune SAINT MANDE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MM pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGP

ADRESSE (voie) 127 RUE AMELOT

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	%	de détention
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune		Pays		

O Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NO1-SD